



# CATALOGUE DE FORMATIONS 2018



AGENCE  
TERRITORIALE  
D'INGENIERIE  
PUBLIQUE

## EDITO

L'agence territoriale d'ingénierie publique a aujourd'hui deux ans et ouvre son horizon vers une nouvelle mission : la formation des élus locaux et des techniciens des collectivités.

Lorsque l'Association des Maires du Bas-Rhin a proposé à l'ATIP un partenariat pour compléter l'offre de formation des élus locaux, l'ATIP y a vu une formidable opportunité : faire profiter plus largement les élus de son expertise interne, et de son expérience au service des collectivités.



Les questions d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement sont au cœur des métiers de l'ATIP, qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Il était tout naturel de poursuivre cet accompagnement par une offre de formation des élus locaux ancrée dans les réalités concrètes des territoires et répondant à leurs attentes.

En septembre 2017, les élus membres de l'ATIP ont été interrogés sur leurs besoins en formation. Le catalogue de formations de l'année 2018 a été construit à partir des réponses apportées par les élus. L'offre de formation propose d'aborder 5 thématiques qui donneront lieu à 13 sessions de formation qui, pour la plupart, se dérouleront sur les territoires.

Le catalogue de l'ATIP prévoit également l'option d'élaborer des formations « sur mesure » pour un groupe d'élus prédéterminé, intéressés par une thématique répondant spécifiquement à leurs besoins rencontrés sur leur territoire.

L'offre de formation est axée sur les fondamentaux de l'urbanisme et de l'aménagement :

- Le maire et l'ADS
- Les outils de l'aménagement
- Les fondamentaux de l'urbanisme

Elle comprend également un volet environnemental :

- Incidences sur l'urbanisme de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
- L'évaluation environnementale

Les formations sont conçues de manière à ce que les élus disposent :

- Des connaissances de base
- Des clés pour appréhender les enjeux, les jeux d'acteurs, leur rôle et le champ d'intervention
- Des modalités concrètes d'actions assorties d'exemples et de retours d'expériences pour mener à bien les politiques publiques et les projets qu'ils portent

Les équipes seront heureuses de vous accueillir à ces nouvelles sessions !

Pour faciliter les démarches administratives des élus locaux, l'ATIP prendra en charge la gestion des demandes au droit individuel de formation des élus.

Votre contact : Secrétariat Général de l'ATIP - [lucie.frey@atip67.fr](mailto:lucie.frey@atip67.fr) - 03 88 76 67 03

# LE MAIRE ET L'ADS

## OBJECTIFS

L'instruction des actes d'urbanisme est effectuée sous la responsabilité du maire.

Il joue un rôle important dans le processus d'instruction.

La formation vise à maîtriser le champ d'application de l'ADS, à comprendre son articulation avec d'autres autorisations et à mesurer la responsabilité du maire selon le régime d'urbanisme en vigueur sur la commune, la nature et la localisation des projets.

## CIBLES

**Les maires et adjoints disposant d'une délégation ADS des communes.**

Tout élu et technicien intéressé par ces problématiques.

## FORMATEURS



### Céline STROEBEL

Référente en application du droit des sols, géographe, spécialisée en environnement et équipement des pays de montagne et risques naturels



### Isabelle WERCKMANN

Responsable du service ressources métiers, juriste spécialisée en urbanisme, aménagement et commande publique

## MODALITES

4 sessions d'une journée (7h) à l'Hôtel du Département et en territoire :

- 13 avril 2018 – Strasbourg
- 15 juin 2018 – Obernai
- 12 octobre 2018 – Haguenau
- 23 novembre 2018 – Saverne

## CONTENU DE LA FORMATION

1. Quelles autorisations pour quels travaux ?
2. L'articulation avec d'autres autorisations (ERP, urbanisme commercial, évaluation environnementale...)
3. Compétence et rôle du maire dans le processus administratif d'instruction, le droit applicable au projet et les consultations requises, la prise de décision (les marges de manœuvre et responsabilités)
4. Les infractions à l'urbanisme : la place du maire et ses ressources
5. Le contentieux de l'urbanisme
6. Fiscalité : taxes et participations

# INCIDENCES SUR L'URBANISME DE LA LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

## OBJECTIFS

Intégrer les questions liées à l'eau dans la planification urbaine pour faciliter la mise en œuvre de projets ou la délivrance d'autorisations d'urbanisme.

## CIBLES

Les maires, présidents d'intercommunalités, adjoints, vice-présidents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Tout élu et technicien intéressé par ces problématiques.

## FORMATEURS



**Fanny PINET**

Référente environnement, juriste spécialisée en environnement et développement durable



**Isabelle WERCKMANN**

Responsable du service ressources métiers, juriste spécialisée en urbanisme, aménagement et commande publique

## MODALITES

2 sessions d'une journée (7h) en territoire :

- 24 septembre 2018 – Obernai
- 12 novembre 2018 – Haguenau

## CONTENU DE LA FORMATION

1. L'eau dans la planification : à quoi ça sert ?
2. Zoom sur les enjeux de planification bas-rhinois : les zones inondables, les zones humides, les eaux pluviales
3. Anticiper les conséquences sur les opérations d'aménagement et les autorisations d'urbanisme
4. Retours d'expérience

# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## OBJECTIFS

Comprendre la démarche d'évaluation environnementale des projets.

## CIBLES

Les maires, présidents d'intercommunalités, adjoints, vice-présidents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Tout élu et technicien intéressé par ces problématiques.

## FORMATEURS



**Fanny PINET**

Référente environnement, juriste spécialisée en environnement et développement durable



**Isabelle WERCKMANN**

Responsable du service ressources métiers, juriste spécialisée en urbanisme, aménagement et commande publique

## MODALITES

2 sessions d'une demi-journée (4h) à l'Hôtel du Département :

- 26 mars 2018 – Strasbourg
- 19 novembre 2018 – Strasbourg

## CONTENU DE LA FORMATION

1. Les fondamentaux du processus d'évaluation environnementale (études d'impact) : les modalités d'intégration de l'environnement dans l'élaboration des projets et des documents d'urbanisme
2. L'évaluation dans la planification : comment faciliter la mise en œuvre des projets au travers des documents d'urbanisme ?
3. Cerner les enjeux environnementaux des projets et la doctrine éviter – réduire – compenser
4. L'évaluation environnementale et l'application du droit des sols
5. Protections et inventaires dans le Bas-Rhin
6. Retours d'expérience sur des cas réels

# LES OUTILS DE L'AMENAGEMENT

## OBJECTIFS

Mobiliser les outils adaptés pour mener une opération d'aménagement. Mener ou confier la réalisation de l'opération, tout en gardant la maîtrise des objectifs fixés.

## CIBLES

**Les maires, présidents d'intercommunalités, adjoints, vice-présidents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.**

Tout élu et technicien intéressé par ces problématiques.

## FORMATEURS



**Rachel HOLDRINET**  
Référente aménagement,  
architecte DPLG, urbaniste



**Isabelle WERCKMANN**  
Responsable du service  
ressources métiers, juriste  
spécialisée en urbanisme,  
aménagement et commande  
publique

## MODALITES

3 sessions d'une journée (7h) en territoire :

- 14 mai 2018 – Strasbourg
- 4 juin 2018 – Haguenau
- 19 octobre 2018 – Saverne

## CONTENU DE LA FORMATION

1. Définir et programmer une opération d'aménagement
2. Les différents outils à disposition des collectivités (ZAC, lotissement, AFU, permis valant division...)
3. L'encadrement des interventions des opérateurs : les outils de contractualisation (concession, marchés publics, cessions avec charges...)
4. Mettre en œuvre les outils au service des projets (cas pratiques, retours d'expérience)

# LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME

## OBJECTIFS

Connaitre et comprendre les principaux documents d'urbanisme, leur composition, leur portée et le cadre de leur élaboration.

## CIBLES

Les maires, présidents d'intercommunalités, adjoints, vice-présidents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Tout élu et technicien intéressé par ces problématiques.

## FORMATEURS



### Séverine KLUMB

Référente urbanisme, experte en documents de planification, ingénieure spécialisée en urbanisme, architecte DPLG



### Isabelle WERCKMANN

Responsable du service ressources métiers, juriste spécialisée en urbanisme, aménagement et commande publique

## MODALITES

2 sessions d'une journée (7h) en territoire :

- 8 novembre 2018 – Obernai
- 6 décembre 2018 – Haguenau

## CONTENU DE LA FORMATION

1. Les différents documents d'urbanisme – des outils pour les projets de territoire : le RNU, les cartes communales, les PLU(i), les SCOT :
  - Leur rôle, leur composition
  - Quelles sont leur portée, leurs effets ?
  - Quelle opposabilité ?
2. Le cadre dans lequel ces documents s'inscrivent : Loi montagne, documents cadres (SDAGE, SAGE, PGRI, SRCE...), les servitudes d'utilité publique, la hiérarchie des normes
3. L'état des lieux dans le Bas-Rhin : couverture du territoire par les PLU et les SCOT, PLUi à venir etc...
4. Atelier pratique : prise en main d'un PLU – le lire, le comprendre

# FORMATIONS DEDIEES AUTOUR DE THEMATIQUES LIEES A L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME

## OBJECTIFS

A partir du besoin exprimé par une collectivité, assurer une formation dédiée autour de thématiques liées à l'aménagement et l'urbanisme en lien avec le territoire.

## CIBLES

Les maires, présidents d'intercommunalités, conseillers départementaux, adjoints, vice-présidents en charge des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Tout élu et technicien intéressé par ces problématiques.

## MODALITES

1 à 2 sessions d'une demi-journée ou une journée en territoire  
Dates et lieux à définir

L'élaboration des contenus de ces formations pouvant nécessiter un temps d'étude, de collationnement et d'analyse de données, fera l'objet d'une convention de mission payante.

## FORMATEURS

Toutes les compétences de l'ATIP seront mobilisées pour construire ces actions de formation selon les besoins recensés.





# INFORMATIONS PRATIQUES

L'ATIP est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Secrétariat Général de l'ATIP  
Hôtel du Département  
1, place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG Cedex 9  
[lucie.frey@atip67.fr](mailto:lucie.frey@atip67.fr)  
03 88 76 67 03



*Pour faciliter les démarches administratives des élus locaux, l'ATIP prendra en charge la gestion des demandes au droit individuel de formation des élus.*

## TARIFS DES FORMATIONS\*

Demi-journée (4h) : 150 euros  
Journée (7h) : 300 euros

\*Ces tarifs ne comprennent ni les frais de déplacement, ni les déjeuners.

Ceux-ci peuvent être pris en charge par la Caisse des Dépôts dans le cadre du DIF des élus.

## ORGANISATION

Sessions de 6 à 15 personnes maximum.  
Déjeuners à proximité des lieux de formation.

# RECAPITULATIF DES FORMATIONS

### Le maire et l'ADS

- Le 13 avril 2018 – Strasbourg
- Le 15 juin 2018 – Obernai
- Le 12 octobre 2018 – Haguenau
- Le 23 novembre 2018 – Saverne

### Incidences sur l'urbanisme de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

- Le 24 septembre 2018 – Obernai
- Le 12 novembre 2018 – Haguenau

### L'évaluation environnementale

- Le 26 mars 2018 – Strasbourg
- Le 22 juin 2018 – Strasbourg

### Les outils de l'aménagement

- Le 14 mai 2018 – Strasbourg
- Le 4 juin 2018 – Haguenau
- Le 19 octobre 2018 – Saverne

### Les fondamentaux de l'urbanisme

- Le 8 novembre 2018 – Obernai
- Le 6 décembre 2018 – Haguenau



